

INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction des affaires maritimes

Décision du 31 décembre 2015 portant désignation des préfets de région comme responsables de budget opérationnel (RBOP) du programme n° 205 «sécurité des affaires maritimes, pêche et aquaculture» pour les services territoriaux placés sous leur autorité

NOR : DEVT1600359S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice des affaires maritimes, responsable du programme n° 205 « sécurité des affaires maritimes, pêche et aquaculture »,

Vu l'article 70 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la circulaire NOR : BUDB1323830C du 4 décembre 2013 relative à la désignation du préfet de région comme responsable de budget opérationnel de programme pour les services territoriaux placés sous son autorité,

Décide :

Article 1^{er}

Les préfets de région sont nommés responsables, chacun en ce qui le concerne dans le ressort de sa région, des budgets opérationnels régionaux du programme n° 205 « sécurité des affaires maritimes, pêche et aquaculture ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 31 décembre 2015.

R. BREHIER